



DCE

Maitre d'ouvrage :

CCI – Domaine des Pierres 60A, Route de l’Entre-Deux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre



Travaux d'aménagement d'un local à Saint-Pierre

CCTP

Lot N°02 CLOISONS / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE

| Indice | Détail             | Date       |
|--------|--------------------|------------|
| 0      | Diffusion initiale | 19/05/2026 |
|        |                    |            |
|        |                    |            |

|                                                                         |                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| ARCHITECTE                                                              | BET FLUIDES                                          |
| Diomat Design Architecture<br>1 impasse Henri Madore, 97427, Etang Salé | EFUZIF<br>97 Rue de Général Lambert, 97436 Saint-Leu |

## Sommaire

|         |                                                                              |    |
|---------|------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1     | Généralités des cloisons, faux plafonds et isolations .....                  | 4  |
| 2.1.1   | Connaissance du dossier.....                                                 | 4  |
| 2.1.2   | Liaisons avec les autres corps d'état.....                                   | 4  |
| 2.1.3   | Réception des supports.....                                                  | 4  |
| 2.1.4   | Implantation .....                                                           | 4  |
| 2.1.5   | Prescription d'ensemble.....                                                 | 4  |
| 2.1.5.1 | Documents de référence .....                                                 | 4  |
| 2.1.5.2 | Etudes – Récolement .....                                                    | 5  |
| 2.1.6   | Consistance des travaux.....                                                 | 5  |
| 2.1.6.1 | Travaux inclus .....                                                         | 5  |
| 2.1.6.2 | Travaux exclus .....                                                         | 5  |
| 2.2     | Description des ouvrages des cloisons, faux plafonds et isolations .....     | 6  |
| 2.2.1   | Cloisons de distribution.....                                                | 6  |
| 2.2.2   | Faux Plafond .....                                                           | 6  |
| 2.2.2.1 | Faux Plafond droit existant inchangé (dalles de remplacement à prévoir)..... | 6  |
| 2.2.2.2 | Faux Plafond droit en placoplâtre .....                                      | 7  |
| 2.3     | Généralités des peintures.....                                               | 10 |
| 2.3.1   | Connaissance du dossier.....                                                 | 10 |
| 2.3.2   | Liaison avec les autres corps d'état .....                                   | 10 |
| 2.3.3   | Réception des supports.....                                                  | 10 |
| 2.3.4   | Préparation des supports.....                                                | 10 |
| 2.3.5   | Teintes de revêtements et prestations.....                                   | 11 |
| 2.3.6   | Nettoyage, protections.....                                                  | 11 |
| 2.3.7   | Prescription d'ensemble.....                                                 | 11 |
| 2.3.7.1 | Documents de référence .....                                                 | 11 |
| 2.3.7.2 | Études .....                                                                 | 12 |
| 2.3.7.3 | Prototypes – Échantillons.....                                               | 12 |
| 2.3.7.4 | Contrôle d'exécution et réception des travaux.....                           | 12 |
| 2.3.7.5 | Matériaux et fournitures .....                                               | 12 |
| 2.3.7.6 | Mise en œuvre.....                                                           | 12 |
| 2.3.7.7 | Garanties – Assurances – Agréments .....                                     | 13 |
| 2.3.7.8 | Consistance des travaux .....                                                | 13 |
| 2.4     | Description des ouvrages des peintures.....                                  | 14 |
| 2.4.1   | Ouvrages de peintures intérieures .....                                      | 14 |

|         |                                           |    |
|---------|-------------------------------------------|----|
| 2.4.1.1 | Préparation des supports intérieurs ..... | 14 |
| 2.4.1.2 | Peintures sur murs .....                  | 14 |
| 2.4.1.3 | Peintures sur faux-plafond droit .....    | 15 |
| 2.4.1.4 | Peintures sur boiserie.....               | 15 |
| 2.4.1.5 | Peinture sur métaux.....                  | 15 |
| 2.4.1.6 | Peintures sur canalisations.....          | 16 |
| 2.4.2   | Nettoyage.....                            | 16 |
| 2.4.2.1 | Nettoyage OPR.....                        | 16 |
| 2.4.2.2 | Nettoyage de réception .....              | 17 |

## 2.1 Généralités des cloisons, faux plafonds et isolations

### 2.1.1 Connaissance du dossier

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'avoir pris entière connaissance du Lot N° 00 "Dispositions communes à l'ensemble des lots", joint au présent dossier et faisant partie intégrante du présent CCTP.

Il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, CCTP et plans des autres corps d'état intervenants au titre du présent marché.

### 2.1.2 Liaisons avec les autres corps d'état

L'entreprise prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment des revêtements de sol, des menuiseries intérieures, des revêtements muraux, et fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détails d'exécution.

### 2.1.3 Réception des supports

Avant tout commencement d'exécution, l'Entrepreneur devra s'assurer sur place des côtes réelles des revêtements et notamment vérifier toutes les réservations et attentes des lots fluides et leur conformité avec les indications des plans et détails du projet.

### 2.1.4 Implantation

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge l'implantation de ses ouvrages en traçant le développé des cloisonnements et gaines à la surface du sol auquel ils se trouvent raccordés. L'entreprise assurera l'intégration des réservations nécessaires et prendra en compte les demandes de renforcement des cloisons formulées par le lot – Plomberie.

Cette implantation devra être vérifiée et acceptée par l'entreprise chargé du lot plomberie.

L'Entrepreneur du présent lot devra préalablement procéder au nettoyage et au dépoussiérage de la surface du sol au raccord avec ses ouvrages.

### 2.1.5 Prescription d'ensemble

#### 2.1.5.1 Documents de référence

- 1 Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs liés aux ouvrages décrits. Ils ne sont pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur, et ne sont en aucun cas limitatives.

### 2.1.5.2 Etudes – Récolement

Il sera exigé de l'entreprise pendant la période de préparation et avant tout commencement des travaux, un dossier d'études approuvé par le MOE. Ce dossier comportera les plans d'ensemble, ainsi que les plans de détails des ouvrages, notamment au droit des liaisons avec le revêtement de sol et les menuiseries, ainsi que l'ensemble des fiches techniques détaillées des matériaux utilisés pour le chantier.

L'Entrepreneur fournira pour la fin de chantier et au plus tard 15 jours après la réception de ses ouvrages, les plans et notices techniques et d'entretien des ouvrages exécutés :

- 3 exemplaires papiers
- 1 exemplaire sous forme de fichier informatique sous Autocad

### 2.1.6 Consistance des travaux

#### 2.1.6.1 Travaux inclus

Les travaux objet du présent lot comprennent :

- Les études et plans d'exécution, plans de calepinage
- Tous les ouvrages décrits ci-après, les travaux et fournitures divers, ainsi que toutes sujétions d'exécution (protection et nettoyage) relevant du présent lot et nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages
- Le calfeutrement des réservations du lot électricité et plomberie.

#### 2.1.6.2 Travaux exclus

- La fourniture et pose de fourreaux annelés sur le passage des canalisations par le lot Plomberie,
- Les équipements de bouche de ventilation par le lot plomberie,
- Le lot Electricité assurera la découpe des boîtiers encastrés.

## 2.2 Description des ouvrages des cloisons, faux plafonds et isolations

### 2.2.1 Cloisons de distribution

#### **Prestation :**

Les travaux concernent la mise en œuvre de cloisons de distribution non porteuses et d'encoffrements verticaux.

#### **Matériaux :**

Cloison composée de parements en plaques de plâtre hydrofugées H1 vissées de part et d'autre sur ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° à entraxe maximum de 60 cm

#### **Isolant :**

Panneaux de laine minérale semi rigide classés M1 ou M0 non gouttant ; certifié ACERMI sous le classement minimal I1S1O2L2E1

#### **Mise en œuvre :**

Mise en place de l'ossature réglage et vissage des parements, compris joints de dilatation, joints à l'enduit et bande de calicot, toutes découpes, déchets, ajustages, traitement des angles, renfort, ratissage général des parements et toutes sujétions conformes à l'avis technique et aux recommandations du fabricant y compris renforts verticaux de l'ossature en acier galvanisé pour éléments suspendus le cas échéant. Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, une protection par feutre bituminé type 27S ou équivalent de largeur suffisante pour dépasser après relevé le niveau du sol fini de 2 cm environ devra être mise en œuvre. La fixation des rails au sol sera exécutée par pistoscellement, clouage par pointe acier ou par vis et cheville.

#### **Dispositions particulières :**

Entraxes d'ossature à 0,40m pour les parements destinés à recevoir un carrelage, étanchéité à l'air par joint souple en pied, montants renforcés pour portes lourdes, renfort main courante, et au droit des appareillages (2 éléments verticaux en bois par appareil), etc.

Protection complémentaire dans les locaux humides « WC et salle d'eau » :

Traitement des pieds d'ouvrage par marouflage d'une bande de pontage suivant prescription du fabricant.

#### **Hauteur :**

Toute hauteur pour les cloisons de la SdE et WC suivants plans et 2.50m pour les autres cloisons à +/- 2 cm

### 2.2.2 Faux Plafond

#### 2.2.2.1 Faux Plafond droit existant inchangé (dalles de remplacement à prévoir)

##### Faux-plafond démontable en dalle

#### **Prestation :**

Fourniture et mise en œuvre du faux plafond suspendu existant composé de dalles sur ossature métallique.

**Matériaux :**

Dalles 600 x 600 mm en laine minérale avec une résistance à l'humidité :  $\geq 95 \% \text{ HR}$  et aux moisissures adaptées aux pièces humides au-dessus des pièces WC et SdE. Parement finition blanche. Classement au feu M0 ou A1. épaisseur entre 12 et 20 mm.

**Ossature :**

Existante et inchangée

**Mise en œuvre :**

Pose des dalles en remplissage sur l'ossature déjà existante.

**2.2.2.2 Faux Plafond droit en placoplâtre**

**Objet des travaux**

Le présent lot concerne la reprise partielle ou ponctuelle de plafonds suspendus en plaques de plâtre en RDJ suite aux passage réseaux du lot plomberie, comprenant la dépose des parties dégradées, la reconstitution du support, et la remise en état à l'identique ou équivalent.

**Références normatives**

Les ouvrages devront être conformes aux textes en vigueur, notamment :

- DTU 25.41 (ouvrages en plaques de plâtre)
- DTU 58.1 (plafonds suspendus, si applicable)
- Classement de réaction au feu selon Euroclasses
- Règles professionnelles des ouvrages en plaques de plâtre

**Consistance des travaux**

**Travaux préparatoires**

- Repérage des zones à reprendre
- Protection des existants (sols, murs, équipements)
- Dépose soignée des éléments dégradés (plaques, ossature si nécessaire)
- Évacuation des gravats en décharge agréée

**Ossature**

- Vérification de l'ossature existante
- Remplacement des éléments déformés ou corrodés
- Mise en œuvre d'une ossature métallique conforme (fourrures type F530 ou équivalent)

- Suspentes adaptées au support existant (béton, bois, etc.)
- Respect des entraxes réglementaires

#### **Plaques de plâtre**

- Fourniture et pose de plaques de plâtre type :
  - standard (BA13)
  - ou hydrofuge type Placoplatre BA13 Hydro pour pièces humides
- Épaisseur : 12,5 mm minimum
- Fixation par vissage sur ossature métallique
- Découpes soignées en périphérie

#### **Traitement des joints et finitions**

- Bandes à joint + enduits en 2 ou 3 passes
- Ponçage et mise à niveau parfaite
- Finition prête à peindre (niveau Q3 minimum, Q4 si exigé)
- Raccord soigné avec les existants

#### **Performances attendues**

- Planéité conforme aux tolérances du DTU
- Continuité esthétique avec l'existant
- Bonne tenue mécanique
- Adaptation au taux d'humidité des locaux

#### **Sujétions particulières**

- Travail en site occupé
- Coordination avec le lot plomberie
- Repose ou adaptation des équipements (luminaires, trappes, grilles)
- Accès difficile (hauteur, encombrement)
- Reprises localisées avec raccords invisibles

#### **Prescriptions particulières**

- Les reprises devront être **parfaitement invisibles après peinture**
- Les matériaux employés devront être compatibles avec l'existant
- En cas de locaux humides : emploi obligatoire de plaques hydrofuges

- Toute fissuration ultérieure liée à une mauvaise mise en œuvre sera reprise par l'entreprise

#### **2.2.2.2.1 Trappe de visite en faux-plafond – 600 × 600 mm**

Le présent lot concerne la fourniture et pose de trappes de visite métalliques dimensions utiles minimales 600 × 600 mm en faux-plafond suspendu en plaques de plâtre en RDJ suite aux passage réseaux, destinées à permettre l'accès aux réseaux techniques situés en plénum, notamment réseaux EU/EV du lot plomberie.

Cadre en profilés aluminium laqué blanc, ouvrant articulé selon configuration des ouvrages. Fermeture par système push-pull. Aspect affleurant au parement du faux-plafond. Finition compatible avec le degré de finition des plafonds adjacents.

Pose parfaitement alignée et intégrée aux ouvrages de faux-plafond, y compris toutes sujétions de renforts, découpes, ossatures complémentaires, réglages et raccords périphériques.

Localisation et dimensions définitives à coordonner avec le lot plomberie afin de garantir :

- l'accessibilité complète aux réseaux EU/EV,
- l'accès aux tampons de dégorgement, siphons, culottes, organes de visite et accessoires nécessitant entretien ou maintenance,
- la possibilité d'intervention sans dégradation des ouvrages.

Compris toutes adaptations nécessaires pour respecter les performances éventuelles acoustiques, coupe-feu ou hydrofuges des ouvrages concernés.

Prestations comprenant toutes fournitures, accessoires, fixations, sujétions de pose et parfait achèvement.

## 2.3 Généralités des peintures

### 2.3.1 Connaissance du dossier

L'Entrepreneur du présent lot est tenu d'avoir pris entière connaissance du lot n° 00, " Dispositions communes à tous les lots ", joint au présent dossier et faisant partie intégrante du CCTP.

Il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, C.C.T.P. & Plans des autres corps d'état intervenants au titre du présent Marché.

### 2.3.2 Liaison avec les autres corps d'état

L'entreprise prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état, notamment du revêtement, des cloisonnements, de la peinture, et fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détails d'exécution.

### 2.3.3 Réception des supports

Avant le démarrage des travaux, l'entreprise de peinture devra vérifier que les supports sont conformes aux exigences du DTU 59.1 et aux règles de l'art. Elle s'assurera notamment de leur propreté (absence de poussières, traces de graisse, laitance, moisissures, efflorescences, anciennes peintures non adhérentes ou cloquées), de leur séchage (supports suffisamment secs, avec un taux d'humidité compatible avec la nature du revêtement), de leur planéité (absence de fissures, bosses ou irrégularités), ainsi que de leur cohésion (bonne tenue du fond, test d'adhérence ou de grattage si nécessaire). L'entreprise identifiera également la nature des supports (plâtre, béton, bois, métal, etc.) afin de déterminer le système d'impression et de finition le plus adapté.

Toute non-conformité ou anomalie constatée devra faire l'objet d'un constat contradictoire avec le maître d'œuvre. Aucune application de peinture ne pourra être entreprise tant que les réserves émises n'auront pas été levées et que la réception du support n'aura pas été validée.

La réception des supports sera formalisée par un visa ou une mention au procès-verbal de réunion de chantier avant le démarrage des travaux de peinture. Cette validation conditionnera la mise en œuvre des revêtements et garantira la bonne tenue des finitions.

### 2.3.4 Préparation des supports

Avant toute mise en peinture, l'entreprise devra exécuter l'ensemble des opérations de préparation nécessaires à l'obtention de supports sains, cohérents et présentant l'aspect requis pour une finition de type B, conformément aux prescriptions du DTU 59.1 et aux recommandations des fabricants.

Les travaux de préparation comprendront notamment :

- Nettoyage et dépoussiérage complet des surfaces ;
- Dégraissage si nécessaire, avec des produits appropriés ne laissant aucun résidu ;
- Élimination de toutes parties non adhérentes, anciennes peintures cloquées ou farinantes ;
- Grattage, ponçage et rebouchage des irrégularités, fissures ou petits défauts avec un enduit adapté au support et au système de finition retenu ;
- Ratissage localisé ou général pour obtenir une surface uniforme et de planéité correcte, conforme au niveau d'exigence de la finition B ;
- Ponçage fin et dépoussiérage soigné avant application de la couche d'impression ;
- Application d'une couche d'impression ou primaire d'accrochage adaptée à la nature du support (plâtre, béton, bois, métal, etc.).
- L'ensemble des fonds devra présenter, avant peinture, un aspect lisse, homogène, sans défauts visibles à l'œil nu à 1 mètre de distance, correspondant au niveau de finition B du DTU 59.1.

### 2.3.5 Teintes de revêtements et prestations

Dans les gammes de teintes des produits définis dans le CCTP, le choix des teintes sera fait par l'architecte. L'Entrepreneur du présent lot prévoira qu'il pourra lui être demandé des teintes différentes suivant les pièces.

### 2.3.6 Nettoyage, protections

Avant son intervention, l'Entreprise doit les protections des ouvrages des autres corps d'état.

Les travaux terminés, l'Entrepreneur exécute le nettoyage des salissures occasionnées par son intervention, en particulier l'enlèvement des tâches de peinture sur toutes les parties apparentes non peintes.

Il assure également le nettoyage final sans pour autant se substituer aux nettoyages propres à chaque corps d'état pour les travaux qui le concernent et qui doivent être effectués avant son intervention.

Le prix du nettoyage final devra apparaître clairement dans le bordereau de décomposition du prix forfaitaire tel que défini au CCTP.

### 2.3.7 Prescription d'ensemble

#### 2.3.7.1 Documents de référence

Les travaux du présent lot sont exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs en vigueur à la remise de l'offre. Ils ne sont donc pas rappelés dans le présent C.C.T.P. Lorsque des références y figurent, elles ne sont destinées qu'à attirer l'attention de l'entrepreneur, et ne sont en aucun cas limitatives.

### 2.3.7.2 Études

Au cours de la période de préparation du chantier, l'Entrepreneur soumettra au Maître d'Œuvre la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser en fonction des surfaces à recouvrir.

Le maître d'Œuvre se réserve de subordonner sa décision à une garantie effective, conjointe et solidaire du fabricant et de l'applicateur quant à la bonne tenue et à la durabilité des peintures, le fabricant s'engageant par là même à s'assurer de l'emploi correct de ses produits.

Une fiche technique devra accompagner chaque produit élaboré par le fabricant et guidera le choix de l'entrepreneur de peinture. Cette fiche technique devra comprendre :

- La marque NF.
- L'agrément ministériel.
- Les spécifications AFNOR.
- Les spécifications GPEM- PV.
- Les spécifications UNP.

### 2.3.7.3 Prototypes – Échantillons

Après accord du Maître d'Œuvre sur les produits et couleurs à utiliser, l'entrepreneur procédera à l'exécution des échantillons de couleur sur des surfaces "témoins" de référence, afin de confirmer le choix définitif et en vue du contrôle qualitatif en cours de travaux.

Le maître de l'ouvrage pourra éventuellement faire procéder à des prélèvements destinés à vérifier l'aptitude à l'emploi des produits utilisés.

### 2.3.7.4 Contrôle d'exécution et réception des travaux

Exécution des surfaces de référence.

L'entrepreneur de peinture informera le maître d'ouvrage des dates d'exécution des travaux sur les surfaces de références prévues à l'article H 32 du cahier des charges du DTU N°58.1

### 2.3.7.5 Matériaux et fournitures

Le CCTP précise la nature et qualité des matériaux utilisés.

Dans le cas où le CCTP fait appel à des produits imposés, l'Entrepreneur devra donner son accord sur leur utilisation, par dérogation au CCG du DTU 58.1, pour apporter les garanties contractuelles qui lui sont demandées.

### 2.3.7.6 Mise en œuvre

#### 2.3.7.6.1 Reconnaissance des supports

Avant le commencement des travaux, l'entrepreneur devra examiner les supports pour vérifier leur état et présenter ses éventuelles réserves. Aucune réserve ne sera admise ultérieurement, sauf pour vice caché.

L'entrepreneur devra en plus vérifier que :

- Les revêtements exécutés,
- Les tranchées, raccords et scellements sont rebouchés, les essais de circuits de fluides exécutés,
- Les menuiseries et leurs habillages sont exécutés, les pènes des serrures protégés,
- Les appareils sanitaires ou d'équipements scellés.

L'entrepreneur devra également s'assurer que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché et à celles des documents approuvés par le concepteur.

Le degré hygrométrique du bois ne devra pas être supérieur à celui de l'air ambiant.

### **2.3.7.7 Garanties – Assurances – Agréments**

Les garanties seront conformes aux travaux de peinture fascicules GPEM-PV-P.61-P.62-P.63, établis par le groupement permanent d'études des marchés de peinture, vernis et produits connexes.

### **2.3.7.8 Consistance des travaux**

#### **2.3.7.8.1 Travaux inclus**

Les ouvrages comprennent :

- La réception des fonds et supports
- Les protections efficaces des sols, menuiseries, appareillages divers,
- L'exécution des échantillons en surface témoin,
- Tous les ouvrages décrits ci-après.
- Le nettoyage de réception

#### **2.3.7.8.2 Travaux exclus**

- Les travaux de rebouchage des maçonneries enduites,
- Les travaux rectificatifs ou complémentaires nécessaires pour mettre le support en l'état lorsqu'ils sont de la compétence des autres corps d'état,
- Les nettoyages consécutifs aux travaux des autres corps d'état, en cours de chantier et jusqu'à la période qui précède la réception.

## 2.4 Description des ouvrages des peintures

### 2.4.1 Ouvrages de peintures intérieures

#### 2.4.1.1 Préparation des supports intérieurs

- **Enduit sur support en plaques cartonnées**
  - Époussetage, impression durcissante,
  - Égrenage, brossage,
- **Préparation des supports bois**
  - Sur fonds prépeints, boiserie imprimée par le lot Menuiseries Intérieures, révision, enduit, ponçage.
  - Sur fonds bois brut, brossage, ponçage, enduit repassé, impression à une couche de SOYBOIS Diluée à 5% d'eau ou équivalent.

#### 2.4.1.2 Peintures sur murs

- **Peinture mate blanc**

Sur support béton ou plaques de plâtre cartonnées :

Ouvrages comprenant :

- Travaux préparatoires,
  - Impression ELYOPUR IMPRESSION ECOLABEL Classe A+.
  - Finition 2 couches de peinture Laque Mate à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse PREMIOR MAT pour une finition soignée Classe A, aspect mat, les coloris suivant choix de l'architecte. Famille I- Classe 7b2 – 6a
- **Peinture aux résines acryliques et alkydes couleur à faire valider par l'architecte avant achat**
    - Un ton gris-bleu sur **1 seul pan de mur** de la chambre (voir le repérage sur plan)
    - Un ton terracotta clair sur **1 seul pan de mur** de l'espace bébé (voir le repérage sur plan)

Sur support béton ou plaques de plâtre cartonnées :

Ouvrages comprenant :

- Travaux préparatoires suivant articles 11.1.1.1,
  - Impression ELYOPUR IMPRESSION <sup>ECOLABEL</sup> Classe A+.
  - Finition 2 couches de peinture aux résines et alkydes pour une finition soignée Classe A, aspect mat, les coloris suivant choix de l'architecte. Famille I- Classe 7b2 – 6a
- **Peinture des murs de locaux humides**

Traitement courant et en système complet à la peinture aux résines mixtes acryliques/alkydes, aspect satiné, nettoyable, GARNISATIN EVOLUTION<sup>NF</sup> ENVIRONNEMENT de chez LA SEIGNEURIE.

Après préparation du support tel que défini au paragraphe 2.2.1.1. :

- Ponçage de l'enduit, époussetage, révision, enduit repassé si nécessaire,
- Impression ELYOPUR IMPRESSION ECOLABEL Classe A+.
- Ponçage, application de 2 couches de finition GARNISATIN EVOLUTION<sup>NF</sup> ENVIRONNEMENT. Teintes au choix de l'Architecte. Famille I- Classe 7b2 – 4a

*Localisation : Salle d'eau, WC*

#### **2.4.1.3 Peintures sur faux-plafond droit**

##### **- Peinture mate blanc**

Sur support plaques de plâtre cartonnées :

Ouvrages comprenant :

- Travaux préparatoires,
- Impression ELYOPUR IMPRESSION ECOLABEL Classe A+.
- Finition 2 couches de peinture Laque Mate à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse PREMIOR MAT pour une finition soignée Classe A, aspect mat, les coloris suivant choix de l'architecte. Famille I- Classe 7b2 – 6a

*Localisation : reprise faux-plafond au RDJ suite au passage des réseaux EU/EV*

#### **2.4.1.4 Peintures sur boiseries**

Travaux comportant :

- Réception du support et brossage.
- 1 couche d'impression PRIMWOOD BATIMENT EVOLUTION.
- Rebouchage, ponçage,
- Finition 2 couches de peinture Satinée Tendue Microporeuse à base de copolymères acryliques en dispersion SOYBOIS pour une finition soignée Classe A, aspect satin, les coloris suivant choix de l'architecte. Famille I- Classe 7b2 – 4a
- Teintes au choix de l'architecte.

*Localisation : les portes intérieures + dormant du châssis fixe*

#### **2.4.1.5 Peinture sur métaux**

Sur subjectile acier galvanisé, métallisé ou apprêté :

- Ponçage éventuel et dépoussiérage
- Dégraissage au TRYCHLORETYLENE puis rinçage soigné
- Dérochage des supports galvanisés au LITHOFORME N°2,
- 1 couche primaire d'accrochage AQUAVIGOR 696,

- Sur supports apprêtés,
- Révision par primaire Glycérophthalique modifié pigmenté au phosphate de zinc PRIVIGOR 864.
- Finition 2 couches de peinture laque alkyde PANTINOX SR9. Famille I / Classe 4a.
- Aspect brillant, tendu à la brosse avec teintes au choix.

*Localisation : non sujet*

#### **2.4.1.6 Peintures sur canalisations**

- Travaux comportant :
- Dégraissage, brossage.
- 1 couche primaire d'accrochage AQUAVIGOR 696,
- Finition 2 couches de PREMIOR SATIN, peinture laque satinée à base d'une dispersion acrylique polyuréthane en phase aqueuse. Famille I- Classe 7b2 – 6a.
- Aspect semi-brillant.
- Teintes au choix.

*Localisation : Tous les réseaux EU qui seront apparents.*

### **2.4.2 Nettoyage**

#### **2.4.2.1 Nettoyage OPR**

Avant la réalisation des opérations préliminaires à la réception (OPR), l'entreprise devra procéder à un nettoyage complet de l'ensemble des ouvrages réalisés afin de présenter le chantier dans un état conforme à la réalisation des OPR.

Les travaux de nettoyage comprendront notamment :

- Élimination de tous les déchets et matériaux résiduels sur et autour des ouvrages ;
- Dépoussiérage des surfaces, y compris menuiseries, cloisons, plafonds et sols ;
- Nettoyage des vitrages et parties vitrées sans laisser de traces ou résidus ;
- Dégraissage et lavage des équipements et installations techniques, selon les prescriptions du fabricant ;
- Évacuation et tri des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise devra présenter les ouvrages propres et accessibles pour les OPR, sans éléments masquant les défauts éventuels, afin de permettre une inspection complète et objective par la maîtrise d'œuvre.

#### 2.4.2.2 Nettoyage de réception

Les produits employés et les procédés mis en œuvre devront être appropriés afin de ne pas provoquer d'altération des ouvrages nettoyés.

L'Entreprise du présent lot aura à sa charge les travaux de nettoyage tel que défini ci-après :

- L'enlèvement des protections prévues suivant cas sur certains ouvrages tels que :
  - Appareils sanitaires,
  - Meubles,
  - Menuiseries extérieures,
  - Vitrerie,
  - Miroiterie (aluminium et glaces),
- Le nettoyage de toutes les parties apparentes dans tous les locaux :
  - Faïence, revêtements verticaux,
  - Sol : carrelage, sols textiles, sols souples etc....
  - Quincaillerie : béquilles, plaques de propreté, etc...,
  - Appareils sanitaires et robinetterie,
  - Appareillage électrique : interrupteurs lumineux, etc...,
  - Vitrerie-miroiterie : lavages sur les 2 faces,
  - Menuiseries extérieures et intérieures,

L'évacuation des déchets résultant, enlèvement de protections et balayage, la vérification du bon fonctionnement des serrures et verrous, tant sur les portes de distribution que sur trappes d'accès aux gaines.